





## **Projet UMBRELLA**

Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles des pays partis en vue d'améliorer le suivi et l'établissement de leurs rapports dans le cadre de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification

Termes de référence

Pour le recrutement d'un groupe de consultants

Appui au renforcement technique et institutionnel sur le rapportage pour l'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres en Tunisie

[AO/OSS/UMBRELLA groupe-consultant-27]

Février 2023

## Liste des acronymes

**CNULCD :** Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification

**CV**: Curriculum Vitae

**GDT:** Gestion Durable des Terres

MM: Mécanisme Mondial

**NDT :** Neutralité en matière de Dégradation des Terres

**ODD:** Objectifs de Développement Durable

**OSS:** Observatoire du Sahara et du Sahel

PAN/LCD: Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification

**PNUE:** Programme des Nations Unies pour l'Environnement

### 1. Contexte de mission

La dégradation des terres est le résultat d'actions induites par l'homme qui exploitent les terres, entraînant le déclin de leur utilité, de leur biodiversité, de la fertilité des sols et de leur état de santé général. L'Afrique est sans doute la région la plus vulnérable au changement climatique, à la désertification et à la perte de terres productives. Environ 65% de ces dernières sont touchées par la dégradation. Selon le PNUE plus de 3 millions d'ha d'habitats naturels sont convertis chaque année en Afrique (PNUE-WCMC, 2016).

La dégradation des terres modifie et perturbe également les régimes de précipitations, exacerbe les phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses ou les inondations, et entraîne d'autres changements climatiques. Elle entraîne une instabilité sociale et politique, qui engendre la pauvreté, les conflits et la migration.

Faisant suite à la déclaration de la Décennie des Nations Unies (2010-2021) pour les déserts et la lutte contre la désertification, ainsi que l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) en particulier l'objectif 15 « Vie terrestre » ; exhorte les pays à protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, à mettre en œuvre une gestion durable des forêts, à lutter contre la désertification, et à mettre fin et inverser la dégradation des terres ainsi qu'à la perte de la diversité biologique. A cet effet, le Mécanisme mondial (MM) de la Convention cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) a établi un programme de définition des cibles de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) qui vise à aider les pays à définir des cibles nationales de NDT et des mesures connexes. L'indicateur adopté pour mesurer la réalisation de la cible 15.3 des ODD est la « proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale ». Le suivi de cet indicateur est basé sur l'utilisation combinée de trois sous-indicateurs, à savoir la couverture des sols/terres, la productivité des terres et les stocks de carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol, renforcé et complété par d'autres indicateurs pertinents à l'échelle nationale et contextualisé en fonction d'informations aux niveaux national et infranational.

Par ailleurs, les pays partis ont l'obligation de soumettre à la CNULCD un rapport annuel de leurs efforts dans le domaine de la NDT. Afin d'atteindre et pérenniser les objectifs mondiaux de protection de l'environnement, un projet « parapluie » a été conçu et financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles des pays partis en vue d'améliorer le suivi et l'établissement de leurs rapports.

C'est dans ce contexte que l'Observatoire de Sahara et du Sahel - OSS¹ en tant qu'organisation à caractère international et à vocation africaine, appui la Tunisie, en tant que pays bénéficiaire de ce projet, à remplir ses engagements vis-à-vis de la CNULCD et ce, à travers la mise en place d'un mécanisme permanant de suivi et de rapportage de la mise en œuvre de la NDT en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et le groupe de travail relevant du Conseil National de Lutte Contre la Désertification.

Dans le souci de renforcer ses efforts en matière de lutte contre la dégradation des terres et exploiter au maximum les synergies intersectorielles qui existent dans le cadre de la mise en œuvre des ODD,

3

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://www.oss-online.org/index.php/fr/a-propos-oss

Lors de la première phase de mise en œuvre du processus de la NDT en Tunisie, plusieurs réalisations ont été accomplies notamment i) la cartographie des principales parties prenantes nationales, ii) l'analyse de l'environnement juridique et institutionnel, iii) l'analyse des tendances d'évolution et des facteurs de la dégradation des terres, iv) la définition des cibles nationales de la NDT et les mesures associées et, v) l'identification des programmes/projets transformateurs pour la NDT. A cet effet, il a été mis en place un groupe national de travail pour la NDT (GNT/NDT) composé des principales parties prenantes impliquées dans la gestion des terres et qui est l'organe principal ayant dirigé le processus de NDT et qui veille à la promotion de l'intégration de la NDT dans les politiques et plans nationaux y compris les objectifs de développement durable au niveau national, régional et local<sup>2</sup>.

Pour rappel, la Tunisie a actualisé et aligné son Programme d'Action National de lutte contre la Désertification à l'horizon 2030 sur le cadre stratégique décennal de la CNULCD. Ce programme s'est fixé pour vision d'aboutir à « une Tunisie préservée contre la désertification, ayant atteint la neutralité en matière de la dégradation des terres et bâti des écosystèmes résilients aux changements climatiques qui serviront de levier pour le développement socio-économique des territoires à travers une participation de tous les acteurs ». Il s'agit d'un cadre d'action national qui cherche à regrouper les actions et activités prévues par les différentes stratégies sectorielles, les compléter et les mettre en synergie.

Ces termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un groupe de consultants pour l'élaboration du rapport national de la Tunisie sur la NDT s'inscrivant dans le cadre de son programme de la neutralité en matière de dégradation des terres. Ainsi que pour mener certaines activités de formation liée au reportage et l'élaboration d'un portefeuille de projets en s'inspirant du PAN/LCD et du Plan National Sècheresse (PNS) de Tunisie.

## 2. Objectifs et résultats attendus de la prestation

L'objectif général de cette prestation est d'appuyer la Tunisie à améliorer son système d'évaluation, de suivi et de rapportage auprès de la CNULCD pour la NDT cet objectif sera atteint à travers :

- Identifier au moins 3 hotspots avec les acteurs potentiels et définir avec les parties prenantes les données pertinentes actualisées, afin de développer/consolider les indicateurs relatifs à la NDT en compléments des objectifs stratégiques de la Convention;
- Collecter et analyser les données biophysiques relatives à la dégradation des terres ainsi que celles des cibles additionnelles ;
- Evaluer les écarts par rapport à la période de référence et procéder à l'élaboration du rapport national à soumettre à la CNULCD ;
- Renforcer les capacités techniques des parties prenantes impliquées dans le processus de rapportage ;
- Identifier les actions prioritaires du PAN/LCD et du PNS en actions concrètes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport national sur le programme de définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres – juillet 2021

Aux termes de cette prestation les résultats suivants sont attendus :

- Un rapport de démarrage définissant une approche méthodologique claire est établi et validé par toutes les parties prenantes ;
- L'identification des hotspots suivant les indicateurs retenus par les parties prenantes est réalisée et validée ;
- Un rapport national sur la NDT en Tunisie est validé et prêt à être soumis à la CNULCD;
- Les capacités techniques des parties prenantes sont renforcées ;
- Un portefeuille de projets prioritaires du PAN/LCD et du PNS est adopté.

### 3. Conduite de la mission et tâches demandées

Afin d'atteindre les objectifs escomptés de cette prestation, le groupe des consultants travaillera sous la supervision étroite de l'OSS et du Ministère de l'Environnement. A ce titre, une rencontre de cadrage sera organisée avec le groupe de consultants pour faciliter la bonne compréhension du contexte, des enjeux et des besoins pour mieux orienter les activités. Le groupe de consultants participera également à l'atelier de démarrage du projet en présence de tous les acteurs concernés. Dans le cadre de cette mission, l'OSS a pour responsabilité de mettre à disposition des consultants les données cartographiques de haute résolution dont il dispose afin de faire le rapprochement avec les données collectées sur le terrain.

Les tâches demandées dans le cadre de la présente mission sont structurées autour des étapes ci-après :

# Etape 1 : Renforcement des capacités techniques des parties prenantes impliquées dans le processus de rapportage de la CNULCD

- Analyser le cadre de fonctionnement du groupe de travail de reportage relevant du Conseil national de lutte contre la désertification, puis définir les responsabilités au niveau de chaque unité de travail et enfin, associer pour chaque unité, des cibles à atteindre et des indicateurs de suivi évaluation;
- Appuyer et renforcer les capacités techniques des acteurs impliqués dans le cadre du processus de rapportage en particulier le Conseil national de lutte contre la désertification ;
- Proposer au groupe de travail une méthode de travail pour la concertation, le partage de l'information et de connaissance.

#### Etape 2 : Collecte des données biophysiques et socioéconomiques au niveau national

- Mettre en place une base des données de suivi des indicateurs de la CNULCD: couverture des sols, la productivité des terres et les stocks de carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol;
- Recenser et analyser les données complémentaires que le pays veut suivre en termes de NDT suivant la période de référence définie par le commanditaire;
- Dresser une analyse critique du précèdent rapport de NDT en mettant en évidences les lacunes et proposer une base de données spécifiques : biophysiques et socioéconomiques voire autres données disponibles et pertinents au niveau national ;
- Identifier les hotspots validées au niveau national;
- Appuyer à la validation de la cartographie élaborée par l'OSS ainsi que l'analyse tendancielle de la dégradation des terres au niveau national.

#### Etapes 3 : Elaboration du rapport final et le suivi des progrès réalisés

- Elaborer un guide synthétisé de la méthodologie de rapportage auprès de la CNULCD;
- Proposer un système permanant d'évaluation et de suivi des progrès de réalisation de NDT;
- Elaborer le rapport final à soumettre à la CNULCD ;
- Elaborer un portefeuille de projets prioritaires de la LCD et de la Sècheresse.

## 4. Qualifications et expériences requises

Le groupe de consultants doit être composé d'experts ayant les profils suivants :

#### 4.1. Expert principal: chef de file

### Géographe, spécialiste en SIG et Télédétection, gestion de l'environnement

- Avoir un niveau académique d'au moins : Ingénieur ou Master dans une discipline en relation avec la géographie, le génie de l'environnement ou tout autre domaine connexe ;
- Avoir une expérience d'au moins 7 ans dans le domaine de l'environnement et de gestion des ressources naturelles ;
- Une expérience solide en relation avec l'agriculture et la télédétection ;
- Une expertise avérée en suivi et évaluation, aussi bien que dans la mise en place et/ou l'informatisation des systèmes de suivi et évaluation soutenant les indicateurs nationaux et leur agrégation en indicateurs régionaux ;
- Capacité à travailler en étroite collaboration avec un groupe d'experts nationaux et internationaux, à respecter des délais stricts et à planifier le travail en fonction des priorités ;
- Un excellent esprit d'initiative, bonnes capacités d'analyse et de synthèse, éthique et honnêteté ;
- La maîtrise de l'anglais est un atout.

#### 4.2. Expert d'appui

#### Expert.e en développement rural

- Avoir au moins une licence en développement rural ou dans une discipline connexe;
- Avoir une expérience d'au moins 4 ans dans le domaine de développement rural ;
- La maitrise de l'anglais est un atout.

### 5. Livrables attendus et durée de la mission

A l'issu de la prestation, le groupe de consultants est tenu de produire les livrables suivants :

- a. Le rapport de démarrage incluant le PV de rencontre de cadrage, la méthodologie détaillée et le chronogramme des activités mis à jour ainsi que les comptes rendus de l'ensemble des réunions de concertations organisées avec les parties prenantes ;
- **b.** Un rapport sur le renforcement des capacités des parties prenantes et la définition des zones d'études validées au niveau national ;
- c. Une note d'analyse (critique) du précèdent rapport national de NDT adressé à la CNULCD ;
- **d.** Une base des données de suivi des indicateurs (mise à jour) validée au niveau national y compris la cartographie des zones dégradées ;
- e. Un rapport final du pays pour la neutralité en matière de dégradation des terres.

## 6. Durée de la prestation

L'effort global pour la réalisation de cette mission est estimé à 60H/j réparti sur une durée maximale de 120 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat. Les délais qui seront réservés à l'examen et la validation des différents livrables ne sont pas pris en compte.

## 7. Rémunération et modalités de paiement

Le paiement sera effectué par l'OSS sur le compte bancaire indiqué par le groupe de consultants, après validation par l'OSS et l'équipe du Ministère de l'environnement des tâches demandées. Il sera effectué en Dinar Tunisien sur plusieurs tranches, qui seront définies, d'un commun accord avec le groupe de consultants, dans le contrat.

#### 8. Contenu du dossier

Les soumissionnaires sont invités à soumettre un dossier administratif, une offre technique et une offre financière. Les offres techniques et financières et le dossier administratif doivent être impérativement séparées.

#### 8.1. Le dossier administratif

Les soumissionnaires sont tenus de fournir les documents administratifs suivants :

- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée conformément au formulaire (annexe 1).
- Accord / Procuration désignant l'un des membres du groupe de consultants comme chef de file et lui en conférant le Mandat conformément au formulaire (Annexe 2).

#### 8.2. Une offre technique

Les soumissionnaires sont tenus de fournir les documents suivants :

- Une note méthodologique de 5 pages maximum précisant le domaine de compétence des consultants experts proposés pour l'exécution de la prestation et décrivant la démarche à utiliser;
- Un chronogramme détaillé définissant les délais et les étapes nécessaires pour la conduite de la mission ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé de chacun des experts qui seront proposés précisant leurs domaines d'expertise (il est exigé d'utiliser le modèle de CV standard OSS téléchargeable sur le lien suivant : [modèle de CV OSS]);
- Un tableau détaillant les références pertinentes relatives à la mission pour chacun des experts proposés ;
- Autres références jugées utiles.

#### 8.3. Une offre financière

• Une offre financière en Dinar Tunisien valable trois mois, à compter du jour suivant la date limite de soumission.

### 9. Modalités de soumission et date limite

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:procurement@oss.org.tn">procurement@oss.org.tn</a> en mentionnant la référence [AO/OSS/UMBRELLA\_groupe-consultant-27] dans l'objet du mail.

La date limite de soumission est le 7 mars 2023 à 23h59 (heure de Tunis) et 22h59 (GMT).

### 10. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée.

La pondération utilisée pour l'évaluation des offres est la suivante :

Offre technique : 70%.Offre financière : 30%.

Le contrat sera attribué au groupement dont l'offre est jugée la plus avantageuse, tant en termes d'offre technique que financière.

Seuls les groupes de consultants ayant obtenu un minimum de 70 points sur leurs offres techniques seront retenus pour l'évaluation financière. Ainsi, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée.

Tableau 1 : grille d'évaluation

Critères	Score	Pondération
A- Offre technique		70%
1. Qualifications & Expériences	50	
1.1. Expert chef de fil		
Diplôme	5	
Références (Collecte des données biophysiques et		
socioéconomiques) concernant :		
- Le suivi de la dégradation des terres ;		
- L'analyse tendancielle de dégradation des terres ;	10	
- La télédétection / utilisation des données Landsat et Sentinel et/ou		
des indicateurs de végétation pour la caractérisation et le suivi de la		
dégradation des terres.		
Références dans la mise en place des Systèmes de Suivi et Evaluation	10	
en ligne/et la gestion des indicateurs de S&E (agrégation, mise à	10	
jour, etc.).		
Références dans le domaine de rapportage de NDT :		
- La couverture des sols, la productivité des terres et les stocks de	10	
carbone au-dessous et au-dessus de la surface du sol ;		
- D'autres Cibles/données biophysiques et socioéconomiques		
adaptées à l'échelle nationale et infranationale.		
Langue	2	
1.2. Expert d'appui		
Diplôme	3	
Expérience dans le domaine de développement rural	8	
Langue	2	
2. Méthodologie	50	
Respect des termes de référence pour le rapportage	20	
Approche, organisation, planification et échéancier	20	
Les propositions et leur pertinence	10	
Total		
B- Offre financière		30%

## **Annexes**

## Annexe 1 | Modèle de déclaration sur l'honneur

## Déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :
Je, soussigné.e (nom et prénom) :
Nationalité :
Agissant en qualité de :
Adresse:
Déclare sur l'honneur :
<ul> <li>1- N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit;</li> <li>2- M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché;</li> <li>3- M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître;</li> <li>Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.</li> <li>Certifie que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS.</li> <li>Reconnais avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevé dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.</li> </ul>
Fait àlele
Signature

Merci de retourner ce document dûment complété et signé par le représentant du groupe de consultants individuels / chef de file

## Annexe 2 | Modèle d'Accord/Procuration

## **Accord / Procuration**

(Désignant l'un des membres du groupement comme chef de file et lui en conférant le Mandat)

Les soussignés ;
_
_
_
_
-
Conviennent de ce qui suit :
Article 1
Tous les membres du groupement sont solidairement responsables envers l'OSS de l'exécution de contrat et respectent les conditions du contrat et veillent à la bonne exécution de leur part respective des services.
Article 2
Les membres du groupement désignent Mr/Mme comme chef de file.
Les paiements effectués par l'OSS pour les services se feront sur le compte bancaire du chef de file
Nom de la banque :
Adresse complète de l'Agence bancaire :
Identification précise du titulaire du compte :
Numéro de compte complet y compris les codes bancaires :
Code banque :
Code guichet :
Clé RIB:
Code IBAN :
Code SWIFT :
Australia 2

#### Article 3

Les membres du groupement conférent au chef de file tous les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom en ce qui concerne les services.

Ce mandat comporte notamment les taches suivantes ;

- a) le chef de file signe tous les documents contractuels y compris le contrat cadre, les contrats spécifiques et leurs avenants et établit toutes les factures relatives aux services au nom des membres du groupement.
- b) le chef de file est le point de contact unique pour l'OSS en ce qui concerne les services au titre du contrat. Il coordonne la prestation des services par les membres du groupement à l'OSS et veille à la bonne exécution du contrat

### **Article 4**

Toute modification du présent accord / la présente procuration expire lorsque toutes les obligations contractuelles des membres du groupement envers l'OSS en rapport avec les services à assurer au titre du contrat ont cessé d'exister.

Les parties ne peuvent le / la résilier avant cette date sans l'accord de l'OSS.

Signé à	le
---------	----

Signature			
Nom			
Fonction			
Expertise			

1- il faut écrire l'identité complète de tous les membres du groupement; nom, prénom, date de naissance, lieu, n° de la carte d'identité nationale ou n° du passeport et date de validité, profession, adresse.